

L'Etoile de la Mer

« Ô vous qui flotez sur les eaux agitées de la vaste mer
... levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie. »

(Saint Bernard de Clairvaux)



La Fraternité et son Tiers-Ordre

B IEN CONNUE de tous, pour l'œuvre de ses séminaires, de ses prieurés et de ses écoles, la Fraternité Saint-Pie X l'est moins quant à la composition de ses différentes familles et spécialement quant à l'œuvre du **Tiers-Ordre**.

Nos statuts prévoient en effet que la « Fraternité accueille (...) des agrégés, prêtres ou laïcs qui désirent collaborer à son but ainsi que des religieuses affiliées ». Du reste, moins d'un an après la création de la Fraternité, arrivent les premières demandes de laïcs désirant partager plus pleinement la vie de la Fraternité.

Les tertiaires peuvent être des auxiliaires dans les Prieurés, mais le but spirituel reste prioritaire : vivre de « notre spiritualité du saint sacrifice de la messe et d'immolation ; pénétrer toujours davantage dans ce grand mystère de notre foi, trésor du Cœur de Jésus, source de tout amour vrai et inaltérable ».

Le 20 novembre 1980, M^{gr} Lefebvre proposait aux membres du Conseil Général, réunis à Rickenbach, « les règles pour le Tiers-Ordre de Saint-Pie X » et en demandait l'examen.

Sa décision de faire connaître l'existence de ce Tiers-Ordre et les règles qui le régissent était prise le 29 janvier 1981.

Abbé Michel Rebourgeon

N° 658 – Février 2021

Prix de revient : 0,60 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Le Tiers-Ordre de la FSSPX

S I NOUS VOULONS répondre à la question qu'est-ce qu'un Tiers-Ordre, on doit répondre avec saint Pie X : « *Le Tiers-Ordre a été institué pour amener les Tertiaires à suivre, dans leur vie quotidienne, les préceptes de la perfection évangélique, pour offrir à l'imitation des autres l'exemple d'une vie chrétienne* ».

Deux aspects sont donc à étudier :

- ♦ le Tiers-Ordre en tant que sainteté personnelle
- ♦ le Tiers-Ordre considéré en tant que sainteté pour l'Église.

Le Tiers-Ordre, moyen extraordinaire de sanctification personnelle :

Le Tiers-Ordre donne un CADRE à la vie chrétienne

Certes, la grâce est le moyen de sanctification par excellence et nous avons par elle tout ce qu'il faut pour devenir de parfaits chrétiens. Il n'en demeure pas moins que nous restons les « gestionnaires » de cette grâce. À nous de « réaliser » les dons de Dieu.

Le Tiers-Ordre, par un programme de vie simple, favorise le développement de notre vie chrétienne, en donnant des appuis stables sur lesquels nous pouvons construire l'œuvre de notre sanctification : la messe quotidienne ou 1/4 d'heure d'oraison, la prière du matin et du soir, le chapelet chaque jour, la confession tous les 15 jours, servir Dieu en servant le prochain : la famille, la société... les jeûnes des quatre temps et des vigiles, rappellent l'esprit de

pénitence nécessaire à tout chrétien ; vie d'oraison, communion, retraites, enracinent davantage les volontés et permettent de mieux prendre conscience de la perfection à laquelle attire la consécration.

Mais le Tiers-Ordre de la FSSPX fait plus : il ne se contente pas d'indiquer un code plus ou moins général de vie chrétienne. Mgr Lefebvre indique précisément comment se conduire en bon chrétien aujourd'hui dans la crise de l'Église et celle de la société, en fonction de nos devoirs d'état.

« *Esprit de vigilance à l'égard de tout ce qui peut corrompre la Foi* : abstention de la télévision, respect des lois du mariage, choix des écoles « vraiment éducatrices et traditionnelles, prudence dans les loisirs et les lieux de vacances, susciter et défendre le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ dans la société, combattre le libéralisme et le modernisme, fléaux des temps modernes. »



Le Tiers-Ordre élève la vie quotidienne dans le monde à l'ÉTAT RELIGIEUX.

Les tertiaires quoique vivant dans le monde ont toujours été dans la pensée de l'Église assimilés aux religieux. Ils ne diffèrent pas essentiellement des autres ordres, mais ils s'en distinguent par leur manière spéciale de poursuivre un but identique. Le tertiaire comme le religieux est en effet un consacré.

Déjà le chrétien par le baptême se trouve consacré, élevé à la vie surnaturelle sans aucun mérite de sa part, par pure bonté de Dieu. Il est convenable que le baptisé actualise cette consécration, ce don de Dieu qu'il a reçu.

C'est le but de la consécration FORTE : de consacrer pour toujours par un acte personnel notre volonté au culte de Dieu. Ce don complet de foi est l'acte le plus parfait de la volonté humaine : c'est la consécration religieuse par excellence. C'est le dénominateur commun des professions religieuses et du Tiers-Ordre. On ne peut pas aller plus loin dans le don de la volonté considéré en lui-même. Le Tertiaire fait donc la même donation que le religieux ; il donne sa volonté. Le Tiers-Ordre est donc un Ordre religieux, véritable et proprement dit qui, tout en consacrant le fidèle dans le plus grand état de perfection qui existe, lui laisse sa vocation familiale et sociale dans le monde où le Seigneur veut le voir persévérer. Comme le religieux, le tertiaire est placé dans un état stable de charité parfaite « pour convertir toutes ses actions et tous ses actes de vertu en autant d'actes de charité parfaite ; il suffit, dit saint François de Sales, de former une fois dans notre vie, l'intention de les faire pour plaire à Dieu parce qu'il est la bonté infinie. Cette résolution (cette consécration) exercera par la suite son influence sur tout le reste de notre vie... » Chaque acte quotidien a donc cette valeur inouïe d'être consacré à Dieu – donc fait par amour pour Dieu comme les religieux dont les tâches les plus humbles sont transfigurées par l'héroïque donation de leur profession perpétuelle.

Le Tiers-Ordre est un ordre religieux, mais qui ne comporte aucun vœu de religion. Pas de vœu, comme les religieux mais un règlement de vie qui tient lieu de règle de sanctification à l'instar des vœux. Il faut préciser que l'engagement au Tiers-Ordre, n'étant pas un vœu, n'engage pas sous peine de péché. Toujours le tertiaire réalisera l'exigence de son engagement qu'il a fait une fois pour toutes devant le tabernacle ouvert...

Cet acte qui engage toute la vie se prépare avec soin et Mgr Lefebvre prévoit un postulat d'un an au cours duquel le futur tertiaire s'exerce à pratiquer les règles qui actualiseront sa consécration à Dieu.

Le Tiers-Ordre communique à chaque membre les fruits et les mérites accumulés par l'Ordre. Toute une chaîne spirituelle s'établit ainsi entre les membres et vivifie l'œuvre tout entière par une communication particulière des fruits et des mérites accumulés dans la Fraternité. Comme est riche cet échange de biens, expression spécifique de la communion des saints ! Ainsi, dans la mesure même de ses efforts, en se sanctifiant, le tertiaire participe à l'accroissement de grâce et de charité des autres membres de la Fraternité, et en est lui-même vivifié et sanctifié.

Le Tiers-Ordre, une sainteté pour la société et l'Église.

LE BON LEVAIN... Le Pape Léon XIII en était certain : « J'ai la conviction, disait-il, que c'est par le Tiers-Ordre que nous sauverons le monde. » Saint Pie X est non moins direct « Cette restauration de toutes choses dans le Christ qui me tient tant à cœur, c'est du Tiers-Ordre que j'en attends l'accomplissement. » Pie XI décrit les effets sociaux d'une telle œuvre : « Par l'institution du Tiers-Ordre sont jetés les fondements d'une société nouvelle, c'est-à-dire changée de fond en comble (...) Ses règlements forment un programme de vie publique et privée et fait de la société civile une alliance fraternelle, cimentée par la pratique de la vie chrétienne. »

Les tertiaires doivent avoir à cœur de méditer cela et s'efforceront de faire pénétrer l'esprit de Jésus-Christ dans le courant de la vie sociale, par tous les côtés où ils y ont accès. « Susciter et défendre le règne social de Notre Seigneur » dit M^{gr} Lefebvre.

UNE TROUPE D'ÉLITES... « C'est un fait d'expérience, écrit saint Pie X, que les forces tirent de leur union une puissance plus grande que si elles agissent isolément ; il suffit de voir comment les ennemis du nom catholique s'entendent à ne former qu'un bloc pour mieux assurer le succès de leurs néfastes desseins. Donc, pour être en mesure de repousser leurs attaques, la coalition des honnêtes gens s'impose. »

DES MODÈLES DONT LE MONDE A BESOIN... « Du moment que le Tiers-Ordre a pour but de former des membres à la perfection de la vie chrétienne, bien qu'ils restent plongés dans les embarras du siècle – tant il est vrai qu'aucun état, qu'aucun

genre de vie n'est incompatible avec la sainteté – il arrive nécessairement que, là où les tertiaires sont nombreux, et vivent conformément à leur Règle, ils sont pour tous ceux qui les entourent, un grand encouragement, non seulement à remplir tous leurs devoirs, mais aussi à atteindre une perfection de vie supérieure à celle que prescrit la loi commune. » écrit encore saint Pie X.

Bien souvent les cérémonies d'entrée dans le Tiers-Ordre, si elles sont faites avec un peu d'éclat, provoquent de nouvelles générosités.

LA SAINTÉTÉ DE L'ÉGLISE S'ÉTEND... Peut-on mesurer la profonde influence exercée par les membres du Tiers-Ordre?... Plus il y a de tertiaires dans une paroisse, et plus le niveau spirituel s'élève : c'est le vœu le plus cher du prêtre enfin réalisé ! En adoptant comme ils le font la spiritualité et la position doctrinale de la Fraternité Saint-Pie X, les membres du Tiers-Ordre étendent le champ d'action du prêtre... Petit à petit le prêtre « gagne du terrain ». Les intelligences et les cœurs, par la méditation et la communion, sont tendus dans la même direction, en pleine harmonie avec le prêtre : c'est toute une onde de sainteté qui se répand.

L'INSCRIPTION AU TIERS-ORDRE EST SIMPLE : il suffit que le postulant envoie une lettre manuscrite au siège du Tiers-Ordre (prieuré Saint-Dominique) manifestant son intention de postuler. Le reste est automatique : il reçoit un dossier sur l'esprit du Tiers-Ordre ainsi qu'une fiche de renseignement à retourner. Il devient alors postulant et peut faire son entrée définitive au bout d'un an minimum s'il a été jugé fidèle à la règle du Tiers-Ordre.

Conclusion

Si nous voulons restaurer toutes choses dans le Christ, il nous faut beaucoup de tertiaires, beaucoup de consacrés, de volontaires, il nous faut beaucoup d'âmes de prières, d'âmes qui aiment la messe et qui en vivent, qui récitent le chapelet et se gardent de la contagion du monde.

Adresser toute correspondance à :

Secrétariat du Tiers-Ordre
Prieuré Saint-Dominique
2245, avenue des Platanes
31380 Gragnague
Tél : 05 61 74 27 93

(tiré de *La Porte Latine*, site de la FSSPX)

Horaires habituels des messes



Prieuré Saint-Maximin

2221 av. de la Résistance

83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe):

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 18h 30 (sauf 1^{er} vendredi du mois);
- samedi: 7h 45 (sauf 1^{er} du mois).

Église Sainte-Philomène

125 bd Grignan, 83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes: 9h 30 et 18h 30

sauf: Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption et jour de la kermesse du Prieuré (se renseigner).

Semaine:

- jeudi: 18h 30;
- 1^{ers} vendredi et samedi du mois: 18h 30.

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré,

83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes: 11 heures.

Semaine:

- lundi: 7h 30;
- mardi et jeudi: 7h 15;
- mercredi et vendredi: 9h 05;
- samedi: 8 heures;
- vacances scolaires: 8 heures (se renseigner).

Notez qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, les montants indicatifs des messes ont changé:

Messe: 18 € – neuvaine: 180 €
trentain: 720 €.

Annonces diverses

- M. l'Abbé Rebourgeon s'absentera du **8 au 12 février** pour suivre la **Session d'études** à l'École Saint-Michel à Montierchaume.
- Le **jeudi 18 mars**, les prêtres du Doyenné seront en **récollecion** au Prieuré de Toulon.
- Le **Pèlerinage annuel à Cotignac** aura lieu le **dimanche 7 mars** prochain, si Dieu veut ! Il sera présidé par M. l'Abbé François-Xavier Camper, en poste au Prieuré de Sorgues (Avignon).
- Le **samedi 20 mars, Récollecion au Prieuré des Tertiaires de la Fraternité Saint-Pie X et des Chevaliers de l'Immaculée** au Prieuré. Programme: **9 h 45** Prière d'ouverture – Instruction – temps libre/confessions – Messe – déjeuner tiré du sac – temps libre – Chapelet – Instruction - temps libre/confessions

– Salut du Saint Sacrement – goûter – clôture à **17 h 15**.

- **Mercredi 14 avril: Adoration perpétuelle** qui consiste en une **adoration du Très Saint Sacrement au Prieuré de 10 heures à 18 heures**. Les **intentions générales** sont: la victoire sur les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Église; la conversion de Rome et des évêques à la Tradition; la sanctification des prêtres et des candidats au sacerdoce; l'éveil de nombreuses vocations.
- Le **pèlerinage de Doyenné à la Sainte-Baume**, organisé par le Prieuré de Marseille, aura lieu les **1^{er} et 2 mai**.
- La **kermesse du Prieuré** aura lieu le **dimanche 4 juillet**.

Pèlerinage national le 13 mars 2021 pour célébrer le 150^e anniversaire de l'apparition de Notre-Dame à Pontmain.

Comme en 1871, la France a besoin aujourd'hui d'une intervention spéciale de la Vierge Marie.

Que les personnes intéressées pour se rendre à Pontmain contactent l'association Sainte-Philomène à l'adresse suivante: associationsaintphilomene@hotmail.fr.



Pour aider votre Prieuré

VIREMENT sur notre compte à **Le Crédit Lyonnais** (virement automatique possible).

IBAN: FR56 3000 2083 2800 0006 0004 E45; **BIC:** CRLYFRPP.

Chèque à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66 %). Exemple: un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68 €. Merci et que Dieu vous bénisse ! Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré.

Chronique



Le **8 janvier**, à Saint-Pré, il y eut les **obsèques de M^{me} Yvonne Panayotou**, décédée à l'âge de 90 ans et inhumée au cimetière de La Celle. *Requiescat in pace!*

Le **20 janvier**, à l'église Sainte-Philomène, il y eut les **obsèques de M. Rémi Jehl**, père de M^{me} Gestat de Garambé, décédé à l'âge de 89 ans et inhumé au cimetière du Pradet. *Requiescat in pace!*



Galette des Rois avec les enfants du catéchisme le mercredi 6 janvier, au Prieuré.

La Chandeleur provençale

LE 2 FÉVRIER, fête de la Présentation de l'Enfant-Jésus au Temple à Jérusalem et de la Purification légale de la très Sainte Vierge Marie, la tradition provençale de la Crèche Blanche se perpétuait dans plusieurs églises. Ainsi, les santons de Noël étaient retirés et remplacés par les personnages de la Purification placés près d'un Temple en miniature. Dans les églises de **Tourves** et de **Bormes-les-Mimosas**, cet usage se doublait, comme dans plusieurs localités provençales, d'une offrande, au cours de la Messe, de tourterelles. Le cierge béni au cours de la Messe était gardé, en particulier, par les jeunes mariés.

C'est à **Ollioules** qu'une coutume a été conservée jusqu'au milieu du xx^e siècle de prolonger la grand-messe dans l'église Saint-Laurent par la cérémonie des relevailles pour toutes les mères qui ont eu un enfant dans l'année. Ainsi toutes les mères de cette paroisse assistaient, avec les nouveau-nés, à cette cérémonie. Certes, cette cérémonie, qui est une transposition de la purification des mères israélites dans l'Ancienne Loi, peut se célébrer dans l'année, souvent juste avant le baptême de l'enfant, mais comme toutes les mères ne la demandaient pas à Monsieur le Curé ou à un sien vicaire, pour différentes raisons,

cela les encourageait à y participer en cette solennité annuelle. (Ou cela simplifiait les tâches de Monsieur le Curé ! Surtout à cette époque bénie quand plusieurs baptêmes se suivaient le samedi ou le dimanche...).

Cette cérémonie des Relevailles se déroule ainsi : la mère s'agenouille à l'entrée de l'église en tenant un cierge, béni à la grand-messe de la Chandeleur, de la main droite ; le prêtre récite des prières, dont le Psaume XXIII, puis introduit la mère dans l'église en posant le bout gauche de son étole sur la main droite de la mère, un peu comme à la cérémonie du baptême pour introduire le futur baptisé, en disant : « Entrez dans le temple de Dieu, et adorez le Fils de la Vierge Marie qui vous a donné votre enfant. » Ensuite, elle s'agenouille devant l'autel majeur de l'église et se recueille en action de grâces, avant que le prêtre ne récite une suite de prières suivies d'une prière spéciale sur l'enfant. Enfin, le prêtre asperge et bénit la mère et son enfant.

Les familles provençales conservaient le cierge de Notre-Dame de la Chandelle pour la protection des maisons, des étables et bergeries, de la foudre, des orages et de la grêle.

Dans la haute vallée du Verdon (entre Allos et Thorame-Basse), on façonne des croix de cire et on les place devant les maisons.

Dans les hautes vallées, les Provençaux scrutaient ce soir-là le ciel : « *Se lours fa seca sa paia, l'iver s'allounja de quaranta jour.* »

Le soir de la Chandeleur (*Candeloussa*), sur les bords du Buech, le cycle des veillées s'échelonnait ainsi : les veilleurs mettaient à l'eau les « Lume », planches sur lesquelles étaient fixées avec de la poix des coques de noix ou des coquilles d'escargot contenant de l'huile de noix qui imbibait une mèche de coton allumée. Au signal donné par la doyenne des veilleuses, la flottille de radeaux était lâchée au fil de l'eau et la farandole lumineuse disparaissait lentement dans le courant nocturne. Dans le Serrois, quelques familles perpétuaient encore cette coutume au milieu du xx^e siècle...

Abbé Laurent Serres-Ponthieu

Le Temple

